

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



SÉANCE PUBLIQUE  
DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024  
À 18 h

Délibération 2024 / 92  
(5<sup>e</sup> délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en  
Exercice : 27  
Présents : 17  
Votants : 21

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation  
04/12/2024

Date de l'affichage à la  
Mairie de la liste des  
délibérations de la  
séance :  
13/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 décembre à 18 h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

**Étaient présents** : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, PELIGRY Alain, VERTES Alain, SERMET Jean-Claude.

**Absents représentés** : BACH Hélène (donne pouvoir à POIRRIER Michelle), MAIGNE Solange (donne pouvoir à GARBE Daniel), BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

**Absents excusés** : RUAUD Maria de Fatima, COQUEAU Stéphane.

**Absents** : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, CASTAGNE Yoan.

**Secrétaire de Séance** : CHAVET-JABOT Francis.

**OBJET : TARIFS DU CINEMA MUNICIPAL « L'ATELIER » POUR L'EXERCICE 2025.**

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 14 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs suivants pour le cinéma « l'Atelier » applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

<b>CINEMA</b>	
Tarif normal (à partir de 15 ans) :	<b>6,50 €</b>
Tarif réduit : étudiant, adhérents ciné-club de Gramat, personnes handicapées, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA (sur justificatifs) :	<b>5,50 €</b>
Tarif réduit jeunes : moins de 15 ans, groupe scolaire, centre de vacances (minimum 20 enfants), ALSH et toute structure dépendant de la municipalité :	<b>4,00 €</b>
Carnet de 10 séances (validité 24 mois) :	<b>55,00 €</b>

## AR Prefecture

046-214601288-20241212-2024\_92-DE

Reçu le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

Location des lunettes 3D, par séance :	1,00 €
Soirée spéciale (2 films) :	8,00 €
Nuit du cinéma (3 films) :	12,00 €
Projection inférieure à 45 min :	4,00 €
Séance pédagogique privée pour les enfants :	4,00 €
Opérations et manifestations exceptionnelles :	5,00 €
Séance ciné-débat ou ciné-goûter :	5,50 €
Séance plein air :	5,50 €
Tarif normal spectacle différé (Patbé live, CGR events) plus de 15 ans :	12,00 €
Tarif réduit spectacle différé (Patbé live, CGR events) moins de 15 ans :	9,00 €
Fête du cinéma :	Tarif national
Rentrée du cinéma :	Tarif national
Printemps du cinéma :	Tarif national
Collège au cinéma :	Tarif national
Ecole au cinéma :	Tarif national

**FESTIVAL DE CINEMA DE GRAMAT**

	Moins de 15 ans	A partir de 15 ans
Séance :	4,00 €	4,50 €
Séance + un repas :	5,00 €	5,50 €
Tee-shirt (prix d'achat 10 €) :	12,00 €	
Stylo (prix d'achat 5 €) :	6,00 €	
Mug (prix d'achat 3 €) :	8,00 €	
Tote-bag (prix d'achat 7 €) :	10,00 €	

**ENCARTS PUBLICITAIRES****Sur le programme du cinéma en version papier**

	Par parution	Par parution si engagement d'un an minimum
Format 90 mm x 15 mm	25,00 €	17,50 €
Format 90 mm x 25 mm	50,00 €	35,00 €
Format 90 mm x 50 mm	75,00 €	52,50 €
Format 90 mm x 90 mm	100 €	70,00 €

**Diffusion sur l'écran du cinéma avant chaque séance**

Tarif mensuel	250,00 €
---------------	----------

**AR Prefecture**

046-214601288-20241212-2024\_92-DE

Reçu le 12/12/2024

Publié le 12/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

Francis CHAVET-JABOT.



Le Maire,

Michel SYLVESTRE.

